

l'anglais et le français, langues officielles

UNE "COUR DES COMPTES" LINGUISTIQUE

Suite de la page 1

ministère en cause, ou au président de la Société d'Etat, et il s'emploie à obtenir que, sur le point litigieux, les discriminations linguistiques soient abolies : les services fédéraux doivent être assurés dans les deux langues officielles. L'expérience de la première année a montré que les trois quarts des plaintes émanaient de Canadiens francophones et qu'elles portaient sur leurs relations avec l'administration. A l'inverse, les plaintes des anglophones émanaient plutôt de fonctionnaires qui craignaient, le gouvernement favorisant le bilinguisme de ses agents, que leur qualité d'unilingues ne nuise à leur carrière.

Le commissaire peut aussi, en l'absence même de plaintes, se livrer à des « études spéciales » sur le statut linguistique de tel ou tel secteur de l'administration. M. Spicer a obtenu sur ce point, plus délicat que le premier, l'appui des quatre partis représentés au Parlement (Parti libéral, Parti conservateur, Nou-

veau parti démocratique, Ralliement créditiste). De toute façon, il est tenu de publier un rapport annuel — le premier a paru en novembre dernier — qui doit servir à apprécier les progrès du bilinguisme dans les institutions fédérales. On voit que le mode d'intervention du commissariat aux langues n'est pas sans analogie, mais dans l'ordre linguistique, avec le rôle que joue en France la Cour des comptes quand il s'agit de la gestion des fonds publics.

Au cours d'un colloque qui s'est tenu en octobre dernier au Centre Culturel Canadien de Paris sur le thème « Défense du bilinguisme canadien », M. Keith Spicer a expliqué dans quel esprit il entendait travailler. Il ne s'agit pas, a-t-il dit, d'utiliser la coercition, mais au contraire d'obtenir des améliorations progressives en agissant avec constance et diplomatie. Dans une administration où la langue anglaise a longtemps été prédo-

minante, l'effort fédéral doit bénéficier surtout à la langue française.

Le champ d'action du commissariat aux langues officielles se situe sur le plan fédéral. Son activité intéresse donc d'abord les agents des ministères, qu'ils soient en poste dans la capitale, dans les provinces ou même à l'étranger (Affaires extérieures, Commerce, Immigration, etc.). Il intéresse aussi les agents des sociétés d'Etat (Energie atomique du Canada, Air Canada, Chemins de fer nationaux, Radio-Canada, etc.) et ceux d'un grand nombre de conseils, commissions, agences ou offices dont le degré d'autonomie est variable. Au total, quelque soixante organismes comptant 340 000 agents. Il ne concerne pas les fonctionnaires des dix gouvernements provinciaux, au nombre de 300 000 environ, mais l'action fédérale devrait encourager les gouvernements des provinces où les francophones sont nombreux, et aussi les entreprises privées. ■

Suite de la page 10

enchères du Canada. Ceux pourtant dont les besoins sont insuffisants pour justifier le voyage utilisent pour leurs achats les services d'experts remarquablement compétents.

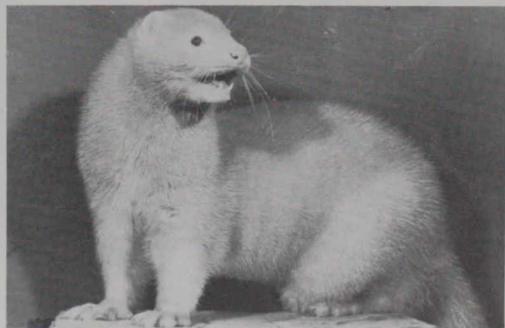
PRESTIGE DU VISON

On estime qu'en 1969, sur un chiffre d'affaires de 415 millions de dollars canadiens réalisés par le commerce mondial des peaux brutes, le vison a compté pour 260 millions de dollars, l'agneau de Perse pour 80 millions et les autres fourrures pour 75 millions.

La même année, le vison canadien représentait à lui seul environ 58,4 p. 100 de la valeur de la production en fourrures du pays : 27 327 000 dollars sur un total de 41 600 000. Le castor suivait, loin derrière, la valeur des peaux vendues comptant pour 19,8 p. 100 de la valeur totale (8 056 000

dollars). En quantité la production de peaux de vison et celle de rat musqué étaient sensiblement égales. On trouvera ci-dessous les quantités et les valeurs respectives des principales fourrures canadiennes vendues au cours de la saison 1968-1969.

*Vison saphir, de couleur pâle.
L'introduction d'une grande variété de couleurs
naturelles, obtenues par mutations, a stimulé
le commerce du vison.*



	Nombre de peaux	Dollars canadiens
Vison d'élevage	1 667 945	22 689 586
Vison sauvage	120 935	1 637 517
Castor	437 875	8 056 118
Rat musqué	1 754 393	2 339 330
Lynx	20 677	644 296
Martre	64 803	538 570
Renard	39 170	501 445
Loutre	16 868	455 045

BILINGUISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE



Le gouvernement fédéral a créé, en août dernier, quatre cent cinquante-sept "unités de langue française" au sein de la fonction publique canadienne. Ces unités, qui grouperont vingt-neuf mille fonctionnaires, travailleront en français dans leurs communications internes et dans leurs relations avec les organismes officiels. Dans les communications externes, elles desserviront le public francophone en français

et le public anglophone en anglais. Environ deux mille cinq cents fonctionnaires emploieront pour la première fois le français comme langue de travail. Trois cent trente unités sont situées au Québec, 112 en Ontario (dont une centaine dans la région d'Ottawa), le reste dans trois autres provinces et dans les ambassades du Canada en France, Suisse, Belgique et Allemagne fédérale.